



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

papier et carton

Question écrite n° 63690

## Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les difficultés rencontrées par la papeterie de Docelles. Le groupe finlandais UPM a décidé de fermer la plus vieille papeterie de France entraînant le licenciement de 161 salariés. Ces derniers ont développé un plan de reprise en SCOP qui a obtenu les financements nécessaires à sa réalisation. Mais UPM refuse de vendre le site et préfère perdre de l'argent plutôt que de maintenir des capacités productives. Pour mémoire, le géant finlandais UPM a décidé en décembre 2013 de fermer la plus vieille papeterie de France entraînant la suppression de 161 emplois. La moitié des salariés ont alors décidé de monter un projet de reprise en SCOP qui aurait permis de créer immédiatement 110 emplois avec un objectif de 160 dans les deux ans. Le projet diversifiait cette usine dans l'emballage alimentaire et les papiers spéciaux, marchés qui n'entrent pas dans la stratégie d'UPM. Tout souriait à ce projet : un *business plan* solide validé par l'UR SCOP avec le soutien du conseil général des Vosges et de la région Lorraine. Le fonds de roulement nécessaire au projet, 12 millions d'euros, était financé. Il ne manquait plus que la cession de l'usine. Alors que le groupe finlandais indiquait auparavant qu'il ne s'opposerait pas à une cession gracieuse de l'usine, il s'est mis à en exiger un prix. Les salariés ont proposé de racheter le site pour 3 millions d'euros. UPM s'est mis subitement à en réclamer 12 millions. UPM n'a pas l'intention de céder l'usine, ce groupe est aujourd'hui en réorientation stratégique dans les énergies à base de bois et ne souhaite pas se diversifier dans l'industrie papetière. Il préfère geler l'outil industriel pour ne pas laisser de capacités productives excédentaires en Europe. La qualité du travail des salariés de Docelles a été reconnue puisque l'usine a obtenu plusieurs labels internationaux dont l'écolabel européen, les normes ISO 9001, ISO 14 001, OHSAS 18 001, PEFC et FSC. Il aimerait savoir si les commissaires du redressement productif suivent ce dossier pour que les salariés de Docelles puissent mettre en oeuvre leur savoir-faire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63690

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 septembre 2014](#), page 7516